

Un droit de réponse aux propos de Jean-Pierre Auguet

Graziella Valmori nous adresse un droit de réponse au nom de plusieurs anciens colistiers de la liste « Lourdes Nouvel Elan », en total désaccord avec les propos de Jean-Pierre Auguet tenus lors de la conférence de presse du 16 mai 2014.

M. Auguet prend pour exemple un principe Hawaïen dont quatre mots sont essentiels: Désolé, pardon, merci et je t'aime.

M. Auguet vous devriez lire le livre correspondant au vieil adage Hawaïen que vous citez dont les principes sont : JE suis désolé. Pardonne-moi. JE te remercie. JE t'aime. On se parle à soi-même. En aucun cas il est question de pardonner aux autres et surtout quand il n'y a aucune faute à pardonner.

M. Auguet vous avez dit :

« . **Désolé** : parce que j'ai pris conscience que ma position avait généré un conflit, même si je pense, n'ayant pas su la maîtriser, que cela n'aurait rien changé.

. **Pardon** : *Je pardonne à ceux qui ont créé le conflit.* »

Vous renversez les rôles. C'est à vous de demander pardon à tous les colistiers que vous avez trahis.

C'est vous qui êtes à l'origine du conflit par votre TRAHISON le 25 mars 2014.

Nous vous rappelons qu'un vote est intervenu le 24 mars. Les 2/3 de la liste étaient contre toute alliance avec la liste de Jean-Pierre Artiganave et voulaient rester indépendants.

Vous avez fait alliance le lendemain matin sans rien nous dire alors que vous nous aviez fixé rendez-vous le matin même à la permanence.

Quand on veut faire de la politique il faut être cohérent et respectueux des colistiers qui vous ont fait confiance et ne pas les trahir pour des intérêts particuliers.

En ce qui concerne les recours personne n'est dupe.

M. Auguet veut faire croire que les plaignants ont annulé le recours à cause des pressions de l'avocat et de la menace d'une perte pécuniaire de 2500 euros réclamés par l'avocat de Mme le MAIRE.

Il n'était aucunement question de « menace », mais du suivi normal de la procédure.

De plus la première personne qui a annulé le recours a pris conscience qu'elle avait été manipulée par ceux qui sont à l'origine de ce recours.

Cette personne a envoyé par LR/AR le 16/04/2014 l'annulation de son recours au tribunal et cela avant même le courrier de l'avocat reçu le 18/04/2014.